

POUR AFFICHER

Le mardi 23 septembre 2014, à 9 h 30, les membres du comité syndical se seront réunis sur, première convocation, au siège du SMC et ont pris les dispositions suivantes :

Compétence générale

Adoption du PV du comité du 24 juin 2014

Compte rendu des délégations d'attribution au président et au bureau

Adoption du règlement intérieur

Le règlement intérieur de fonctionnement des assemblées est adopté à l'unanimité

Extension du territoire de l'adhérent CC Parthenay-Gâtine

Le comité syndical accepte l'adhésion de la communauté de communes Parthenay-Gâtine pour les communes de Allonne, Azay-sur-Thouet, Le Retail, Pougne-Hérisson, St Aubin-le-Cloud, Secondigny, Vernoux-en-Gâtine,

Projet de mise à jour des statuts du SMC au 01.01.2015

Le comité syndical autorise la modification des statuts prenant en compte l'extension de son territoire (cf point précédent) et la suppression de la compétence assainissement non collectif au 1^{er} janvier 2015

Avenant de prolongation de l'entente rivières avec la CC du Mellois

Le Président est autorisé à prolonger la convention d'entente pour l'année 2015

Autorisation d'aliéner deux terrains du SMC

M. le Président est autorisé à aliéner 2 parcelles de terrain cadastrées section E n°2795 et n°1588 sur la commune de la Crèche afin de financer des travaux de rénovation du gymnase de la Crèche.

Afin de désenclaver lesdites parcelles pour faciliter la vente, M. le Président est également autorisé à acquérir la parcelle Section E n° 2402 d'une superficie de 190 m².

Fixation du ratio de postes promouvables et création d'un poste de technicien principal 1^e classe

Le taux est fixé à 100% afin de promouvoir un agent sur un poste à créer avec effet au 1^{er} octobre 2014

Suppressions de postes

Le comité syndical décide de supprimer les postes suivants :

- *1 poste d'adjoint technique 2^e classe à 16 h/semaine, fonction gardien de déchetterie*
- *1 poste d'adjoint technique 2^e classe à 27 h/semaine, fonction gardien de déchetterie*
- *1 poste d'adjoint technique 2^e classe à 17 h30/semaine, fonction agent du SPANC*

Compétence déchets

Point sur les enlèvements de déchets verts sur sites fermés

Au vu des tonnages de déchets verts apportés sur le site de certaines anciennes déchetteries, les membres du comité syndical décident de reporter la décision de fixer un tarif d'enlèvement des déchets verts dans l'attente d'un bilan exhaustif sur l'année 2014.

Admission en non-valeur

504.53 € sont admis en non-valeur (liquidations judiciaires d'entreprises).